



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-005-03 REMPLAÇANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT U-005 RELATIF AU ZONAGE

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO U-005-03 REMPLAÇANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT U-005 RELATIF AU ZONAGE

Le projet de règlement vise le remplacement intégral de l'annexe B du règlement de zonage U-005 (abrogation), soit son remplacement par l'annexe B projetée figurant en annexe du présent règlement, et ce, afin de corriger de nombreuses coquilles, omissions et erreurs se trouvant à l'annexe B présentement en vigueur.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 février 2026 à compter de 18 heures, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 janvier 2026

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE